

Amiante - Prévention des risques

Personnel cumul de fonctions (sous-section 4)

Durée : 5 jours (35 heures)

Public concerné :

• Toute personne cumulant les fonctions d'encadrement technique, d'encadrement de chantier, et/ou d'opérateur de chantier amiante. Types de responsabilités exercées : prises de décisions technico-commerciales, études, établissement des documents techniques, direction, coordination ou exécution des travaux, installation, mise en fonctionnement et entretien des matériels dans le respect du mode opératoire.

Effectif :

• 10 participants au maximum

Prérequis :

• Avoir plus de 18 ans
 • Français : lu, écrit, parlé
 • Aptitude médicale au poste de travail de moins de 3 mois (selon l'arrêté du 23 février 2012).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

• Formateur habilité INRS, sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
 • Formation présentielle alternant apports théoriques en salle, échanges d'expériences, études de cas et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
 • Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
 • Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

• Présentation des règles de sécurité par le formateur
 • Signature de feuilles d'emargement contresignées par le formateur
 • Attestation de compétences délivrée aux candidats ayant réussi les évaluations théorique et pratique
 • Attestation de formation mentionnant l'auto-évaluation des acquis remise à chaque participant
 • Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action.

Le + de la formation :

Formation préalable pour un encadrant cumul des responsabilités au niveau de la prise de décision, de la mise en œuvre et/ou de l'exécution des travaux en SS4. Formation conforme au référentiel INRS (CF). NB : recyclage à faire dans les 3 ans.

Objectifs :

- Maîtriser les principes généraux de la réglementation et savoir distinguer les différences entre sous-section 3 et sous-section 4.
- Connaître les produits et les opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Connaître et/ou savoir faire appliquer les procédés de ventilation et de captage des poussières d'amiante à la source.
- Être capable d'établir et/ou de faire appliquer un mode opératoire pour les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante.

Programme :

■ 1^{er} JOUR :

- Présentation du programme, des objectifs et des modalités de l'évaluation des compétences.
- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Connaissance des produits amiantés et des documents de référence.
- Exigences de la réglementation relatives à l'interdiction de l'amiante.
- Les obligations du donneur d'ordre (identification et repérage amiante).
- Les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques.

■ 2^{ème} JOUR :

- Exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population.
- Exigences du code du travail relatives aux travaux en présence d'amiante : sous-section 1, 2 3 et 4.
- Exigences relatives à l'élimination des déchets amiantés.
- Ventilation et captage des poussières à la source.
- Construire un mode opératoire.

■ 3^{ème} JOUR :

- Examen théorique et correction.
- Les équipements de protection (EPI, EPC), les procédures d'habillage / décontamination / déshabillage.
- La rédaction d'un mode opératoire (exercice pratique).

■ 4^{ème} JOUR : mise en situation

- Evaluation des risques, analyse critique d'un repérage amiante.
- Choix et maintenance des EPI et EPC en fonction du chantier.
- Rédaction des notices de postes, des méthodes de travail et des modes opératoires s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage et d'évacuation des déchets.
- Situations d'urgence et conduites à tenir.
- Prévention sur chantier, protection des travailleurs et de l'environnement.
- Savoir analyser et faire appliquer les méthodes, procédures et modes opératoires.

■ 5^{ème} JOUR : évaluation pratique

- Rédaction d'un mode opératoire simple.
- Réalisation d'un mode opératoire réalisé par un tiers.
- Evaluation de la capacité d'un opérateur à préparer son intervention.
- Evaluation de la capacité à encadrer un opérateur.
- Débriefing : points forts, points faibles et points de vigilance.
- Evaluation de la formation.

